

Mickaël GOUVARY  
Hubert HENRY  
Erwan LE BŒUF  
Géraldine LE BRETON  
Carine LE RESTE

Experts-Comptables  
Commissaires aux comptes

Association  
LA SEMAINE DU GOLFE DU MORBIHAN  
Allée Nicolas Leblanc PIBS  
56000 VANNES

---

**RAPPORTS  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2014

**QUEST CONSEILS VANNES**

36 boulevard de la Résistance - Immeuble Golfe Affaires

CS 92092 - 56003 VANNES CEDEX

Tél. 02 97 26 73 00 - Fax 02 97 26 73 01 - Email : [contactvannes@ouestconseils.fr](mailto:contactvannes@ouestconseils.fr)

Cabinet Colin Henrio - S.A.S. au capital de 1 000 000 € - R.C.S. 876 680 166.

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Bretagne  
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes.

VANNES - AURAY - LORIENT - QUIMPER - BREST



# SOMMAIRE

---

1. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
2. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS  
REGLEMENTEES

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

---

Association LA SEMAINE DU GOLFE DU MORBIHAN

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association LA SEMAINE DU GOLFE DU MORBIHAN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire de l'association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

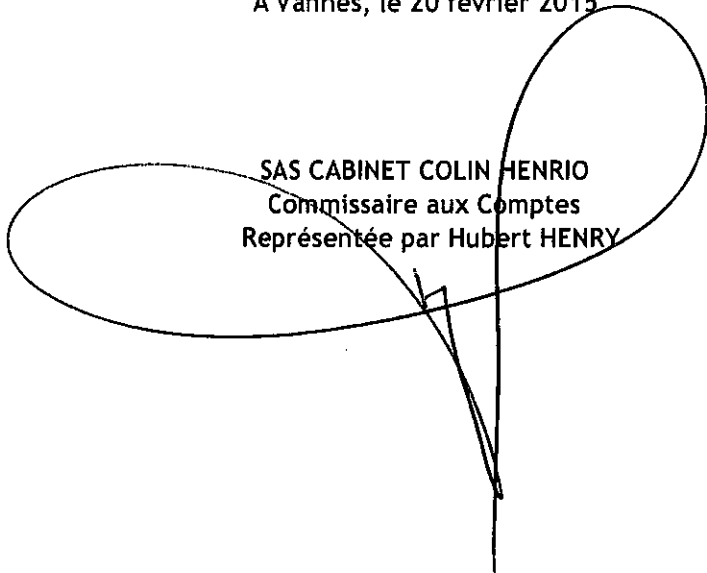
## III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Vannes, le 20 février 2015

SAS CABINET COLIN HENRIO  
Commissaire aux Comptes  
Représentée par Hubert HENRY



**LA SEMAINE DU GOLFE  
DU MORBIHAN**

Allée Nicolas Leblanc  
56000 VANNES

COMPTES ANNUELS  
ARRÊTÉ AU 31/12/2014

# Sommaire

<b>Bilan association</b>	<b>1</b>
<b>ACTIF</b>	<b>1</b>
<i>Immobilisations incorporelles</i>	1
<i>Immobilisations corporelles</i>	1
<i>Immobilisations financières</i>	1
<b>PASSIF</b>	<b>2</b>
<i>Fonds associatifs et réserves</i>	2
<i>Dettes</i>	2
<i>Engagements reçus</i>	2
<i>Engagements donnés</i>	2
<b>Compte de résultat association</b>	<b>3</b>
<i>Produits d'exploitation</i>	3
<i>Autres produits d'exploitation</i>	3
<i>Produits financiers</i>	3
<i>Produits exceptionnels</i>	3
<i>Charges d'exploitation</i>	3
<i>Charges financières</i>	4
<i>Charges exceptionnelles</i>	4
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>5</b>
<b>PREAMBULE</b>	5
<b>REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	5
<b>AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</b>	5
<b>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</b>	6
<b>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</b>	7

**Bilan association**

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	278		278	278	
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	95 227	34 315	60 912	68 454	- 7 542
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>95 505</b>	<b>34 315</b>	<b>61 190</b>	<b>68 732</b>	<b>- 7 542</b>
<b>Stocks en cours</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés				15 680	- 15 680
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	300		300		300
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	60		60		60
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	226 383		226 383	85 538	140 845
Charges constatées d'avance	683		683		683
<b>TOTAL (II)</b>	<b>227 426</b>		<b>227 426</b>	<b>101 218</b>	<b>126 208</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>322 931</b>	<b>34 315</b>	<b>288 616</b>	<b>169 950</b>	<b>118 666</b>

**Bilan association(suite)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2014</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2013</b> (12 mois)	Variation
<b>Fonds associatifs et réserves</b>			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	86 348	70 948	15 400
. Résultat de l'exercice	5 976	15 400	- 9 424
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>92 324</b>	<b>86 348</b>	<b>5 976</b>
Provisions pour risques et charges			
<b>TOTAL (II)</b>			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	110 000		110 000
. Sur autres ressources			
<b>TOTAL (III)</b>	<b>110 000</b>		<b>110 000</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes assimilées	44 119	53 717	- 9 598
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	16 162	6 532	9 630
Autres	26 011	23 353	2 658
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>86 292</b>	<b>83 601</b>	<b>2 691</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>288 616</b>	<b>169 950</b>	<b>118 666</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
<b>Engagements donnés</b>			

**OUEST CONSEILS VANNES**  
SAS Cabinet COLIN HENRIO  
36A boulevard de la Résistance  
CS 92092  
56003 VANNES CEDEX  
Siret : 876 680 166 00041

AMS CONSEIL

Page 2



## Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
<b>Montants nets produits d'expl.</b>						
<b>Autres produits d'exploitation</b>						
Production immobilisée						
Subventions publiques			350 000	550 000	- 200 000	-36,36
Partenariats privés			40 000	285 000	- 245 000	-85,96
Cotisations			1 300	1 600	- 300	-18,75
Legs et donations						
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				160 000	- 160 000	-100,00
Autres produits			611	170	441	259,41
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>391 911</b>	<b>996 770</b>	<b>- 604 859</b>	<b>-60,68</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>391 911</b>	<b>996 770</b>	<b>- 604 859</b>	<b>-60,68</b>
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat						
<b>Produits financiers</b>						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			1 853	1 562	291	18,63
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>1 853</b>	<b>1 562</b>	<b>291</b>	<b>18,63</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>						
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>393 764</b>	<b>998 332</b>	<b>- 604 568</b>	<b>-60,56</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>393 764</b>	<b>998 332</b>	<b>- 604 568</b>	<b>-60,56</b>
<b>Charges d'exploitation</b>						
Achats de marchandises et de matières premières						
Variation de stock marchandises et matières premières						
Autres achats non stockés			937	48 153	- 47 216	-98,05
Services extérieurs			59 834	404 644	- 344 810	-85,21
Autres services extérieurs			129 327	305 218	- 175 891	-57,63
Impôts, taxes et versements assimilés			21 959	52 405	- 30 446	-58,10
Salaires et traitements			37 960	79 453	- 41 493	-52,22
Charges sociales			15 456	34 455	- 18 999	-55,14
Autres charges de personnels						
Subventions accordées par l'association						

OUEST CONSEILS VANNES

SAS Cabinet COLIN HENRIO  
36A boulevard de la Résistance  
CS 9209256003 VANNES CEDEX  
Siret : 876 680 168 00041

AMS CONSEIL

Page 3

## Compte de résultat association (suite)

Présenté en Euros				
	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation	%
Dotations aux amortissements	11 206	8 381	2 825	33,71
Dotations aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	110 000		110 000	
Autres charges		49 300	- 49 300	-100,00
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>386 678</b>	<b>982 009</b>	<b>- 595 331</b>	<b>-60,62</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)				
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 110	923	187	20,26
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
<b>Total des charges financières (III)</b>	<b>1 110</b>	<b>923</b>	<b>187</b>	<b>20,26</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>				
Impôts sur les sociétés (V)				
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)</b>	<b>387 789</b>	<b>982 932</b>	<b>- 595 143</b>	<b>-60,55</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>5 976</b>	<b>15 400</b>	<b>- 9 424</b>	<b>-61,19</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>387 789</b>	<b>982 932</b>	<b>- 595 143</b>	<b>-60,55</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
<b>Total</b>				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Personnel bénévole				
<b>Total</b>				

**QUEST CONSEILS VANNES**  
 SAS Cabinet COLIN HENRIO  
 36A boulevard de la Résistance  
 CS 92092  
 56003 VANNES CEDEX  
 Siret : 876 690 166 00041

## Annexes aux comptes annuels

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2014 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2013 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 288 615,64 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 5 975,66 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/02/2015 par les dirigeants de l'association.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

### AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'association SEMAINE DU GOLFE DU MORBIHAN organise la 8ème édition de la fête maritime dans le cadre d'une animation culturelle et touristique d'une valorisation du patrimoine maritime.

Le rassemblement de bateaux traditionnels se déroulera du 11 au 17 mai 2015 sur le Golfe du Morbihan.

Conformément au plan comptable associatif, la partie de ressources attribuées par les collectivités pour la manifestation à venir et non utilisées à la clôture de l'exercice comptable a été constatée au poste " Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement" pour un montant de 110000euros au 31 décembre 2014.

L'association employait 3 personnes en CDD à la clôture de l'exercice.

## Annexes aux comptes annuels (suite)

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 95 505

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	278			278
Immobilisations corporelles	91 564	3 663		95 227
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>91 842</b>	<b>3 663</b>		<b>95 505</b>

Amortissements et provisions d'actif = 34 315

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	23 109	11 206		34 315
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>23 109</b>	<b>11 206</b>		<b>34 315</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Autres immo incorporelles	278	0	278	Non amortiss.
Autres immo corporelles	68 863	14 562	54 301	8 ans
Inst.gene.agenc.amenag.divers	24 701	19 700	5 001	de 4 à 5 ans
Mat.bureau & informatiques	1 663	54	1 609	de 2 à 3 ans
<b>TOTAL</b>	<b>95 505</b>	<b>34 315</b>	<b>61 190</b>	

Etat des créances = 1 043

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	1 043	1 043	
<b>TOTAL</b>	<b>1 043</b>	<b>1 043</b>	

Charges constatées d'avance = 683

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Annexes aux comptes annuels (suite)

### NOTES SUR LE BILAN PASSIF

**Etat des dettes = 86 292**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	44 119	9 812	34 307	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	16 162	16 162		
Dettes fiscales & sociales	26 011	26 011		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>86 292</b>	<b>51 985</b>	<b>34 307</b>	

**Charges à payer par postes du bilan = 6 452**

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 450
Dettes fiscales & sociales	3 002
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>6 452</b>

**Informations complémentaires sur le bilan passif**

FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Montant à l'ouverture: 0

Dotation de la période: 110000

engagements à réaliser à la clôture :110000

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

---

**Association LA SEMAINE DU GOLFE DU MORBIHAN**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

▪ **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A Vannes, le 20 février 2015

SAS CABINET COLIN HENRIO  
Commissaire aux Comptes  
Représentée par Hubert HENRY

